

**COMMUNE DE BUSCHWILLER****PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER  
DE LA SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2014**

Sous la présidence de Mme Christèle WILLER, Maire

Madame le Maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et ouvre la séance à 19 h 15.

**PRESENTS :**

Daniel ALLEMANN, Audrey BAUMANN, Marie-Jeanne BAUMANN, Bernard BOEGLIN, Jacques DUCRON, Denise HECHT, Véronique HERTER, Denis HUTTENSCHMITT, Patrick MULLER, Claudine MUNCH, Roger OBERMEYER, Christian WEIGEL, Christèle WILLER.

**ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES :** Néant

**ABSENTS NON-EXCUSES :** Néant

**ONT DONNE PROCURATION :**

M. Emmanuel GERRER qui a donné procuration à Mme Audrey BAUMANN

M. Jérôme SITTER qui a donné procuration à M. Denis HUTTENSCHMITT

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Mme Isabelle KLEIN, secrétaire de mairie

Le quorum étant atteint, Mme le Maire invite les élus à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR :**

1. **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2014**
2. **PERSONNEL COMMUNAL**
  - 2.1 Demande de mi-temps de M. Patrick HEINIMANN
  - 2.2 Modification du régime des astreintes
3. **AFFAIRES FINANCIERES**
  - 3.1 Autorisation de poursuivre
4. **URBANISME**
  - 4.1 Reconduite de la taxe d'aménagement
5. **VOIRIE / QUALITE DE VIE**
  - 5.1 Validation de travaux
6. **SALLE POLYVALENTE / ASSOCIATIONS**
  - 6.1 Gratuité de la location de la petite salle Albert Schweitzer au profit des conscrits
  - 6.2 Demande de location gratuite de la salle polyvalente
7. **BOIS / CHASSE / FORET**
8. **AFFAIRES GENERALES**
  - 8.1 Baux ruraux
  - 8.2 Affaire WICKY
9. **RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES**
10. **RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES**
11. **DIVERS**

## **1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2014**

Après avoir rappelé les principales décisions prises lors de la séance susvisée et précisé qu'aucune remarque n'avait été faite au sujet du procès-verbal, Mme le Maire propose au conseil d'approuver ce dernier.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2014 et le signe séance tenante.**

## **2. PERSONNEL COMMUNAL**

### **2.1 DEMANDE DE MI-TEMPS DE MONSIEUR PATRICK HEINIMANN**

Mme le Maire fait savoir que M. Patrick HEINIMANN, adjoint technique a demandé de travailler à 50 %. Elle indique que ce point a été discuté lors de la réunion de la commission voirie/ qualité de vie / agents techniques qui a émis un avis favorable.

Elle précise que M. Patrick HEINIMANN travaillera en heures complémentaires en hiver en cas de déneigement. Une partie de ces heures pourront être récupérées avec avis de l'autorité.

Le conseil municipal est donc amené à ouvrir un poste d'agent technique 2<sup>ème</sup> classe à 50 % du temps plein au profit de M. Patrick HEINIMANN et de fermer un poste à 100% d'agent technique 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

M. Christian WEIGEL souhaite savoir si le service technique peut fonctionner de manière efficace en réduisant la durée de travail de M. HEINIMANN. Mme le Maire lui répond qu'il s'agira d'une période test dans un premier temps mais qu'il n'est pas exclu de faire appel à des entreprises extérieures spécialisées pour effectuer certaines tâches. Mme le Maire précise que le cas d'une embauche devra être validé par le Conseil municipal.

M. Patrick MULLER souhaite avoir des explications sur la différence de coût entre deux employés à mi-temps et un employé à temps-plein. Mme le Maire les lui fournit.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve l'ouverture d'un poste d'agent technique 2<sup>ème</sup> classe à 50 % du temps plein au profit de M. Patrick HEINIMANN et la fermeture d'un poste à 100% d'agent technique 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.**

### **2.2 MODIFICATION DU REGIME DES ASTREINTES HIVERNALES**

Mme le Maire indique qu'en 2009, le conseil municipal a opté pour la mise en place d'un régime d'astreinte hivernale pour les agents du service technique. Cette astreinte a eu lieu chaque année du 15 novembre au 15 mars. La rotation se faisait jusqu'à présent un week-end sur deux, sauf exception et accord à l'amiable entre les deux agents.

Après étude par la commission voirie / qualité de vie / agents techniques cette dernière propose que l'astreinte soit désormais basée sur une veille météorologique selon le bulletin <http://www.meteofrance.com>. M. Denis HUTTENSCHMITT contactera l'agent d'astreinte (selon un planning déjà établi) le vendredi afin de lui signaler s'il est ou non d'astreinte. Elle précise que le déclenchement de l'astreinte par week-end en fonction de la météo se fait dans d'autres communes.

La rotation se fera un week-end sur deux, sauf exception et accord à l'amiable entre les deux agents.

Selon la réglementation en vigueur le Comité Technique Paritaire placé auprès du Centre de Gestion a été saisi à ce sujet.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la modification du régime d'astreinte. A compter du 15 novembre 2014 l'astreinte sera basée sur une veille météorologique selon le bulletin <http://www.meteofrance.com>. M. Denis HUTTENSCHMITT ou un autre élu contactera l'agent d'astreinte (selon un planning déjà établi) le vendredi afin de lui signaler s'il est ou non d'astreinte.**

Mme le Maire demande à Mme HERTER si son conjoint M. SCHMITT accepte d'appeler les agents communaux lors de la tournée de distribution des journaux vers 4h00 de matin dans le cas où il conviendrait de déneiger.

Mme HERTER lui répond qu'elle transmettra à son conjoint.

### **3. AFFAIRES FINANCIERES**

#### **3.1 AUTORISATION DE POURSUIVRE**

Mme le Maire indique qu'il y a lieu de signer une autorisation de poursuites accordée par les ordonnateurs publics locaux) afin de permettre à la Trésorerie de procéder au recouvrement forcé des titres de recettes émis. Cette autorisation pourra être modifiée ou annulée à tout moment, sur simple demande écrite de ma part.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents autorise la Trésorerie à procéder au recouvrement forcé des titres de recettes émis.**

### **4. URBANISME**

#### **4.1 RECONDUITE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT**

M. Roger OBERMEYER indique que le Conseil municipal est amené à délibérer sur la taxe d'aménagement. Cette taxe est indexée sur le coût de la construction et son assiette est constituée par la valeur déterminée forfaitairement par mètre carré de la surface de la construction.

Ce taux avait été fixé 5 % en remplacement la Taxe Locale d'Équipement en 2011 et son instauration est obligatoire. Elle n'est demandée qu'une seule fois lors des nouvelles constructions.

La commission urbanisme propose de reconduire ce taux de 5% sur l'ensemble du territoire communal.

La commission propose également de procéder à une exonération pour les abris de jardins soumis à une déclaration préalable, soit inférieurs à 20m<sup>2</sup>. Il rappelle qu'un abri de jardin est une petite construction destinée à protéger des intempéries le matériel de jardinage, outils, machines, mobilier de jardin, bicyclettes,...

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à 12 voix POUR (Daniel ALLEMANN, Audrey BAUMANN dont une procuration d'Emmanuel GERRER, Marie-Jeanne BAUMANN, Jacques DUCRON, Denise HECHT, Véronique HERTER, Patrick MULLER, Claudine MUNCH, Roger OBERMEYER, Christian WEIGEL, Christèle WILLER), 1 ABSTENTION (Bernard BOEGLIN) et 2 voix CONTRE (Denis HUTTENSCHMITT dont une procuration de Jérôme SITTER).**

Mme le Maire rappelle que les taxes sont presque le seul moyen de faire rentrer des recettes au profit de la Commune.

### **5. VOIRIE / QUALITE DE VIE**

#### **5.1 VALIDATION DE TRAVAUX**

M. Denis HUTTENSCHMITT indique que suite à la réunion de la commission voirie/ qualité de vie il convient de valider les travaux les devis suivants :

- Devis de l'entreprise GANTER-SIREG pour les travaux d'enfouissements des lignes téléphoniques entre les propriétés SCHWEITZER (n°63) et SPIESSER (n°75) de la rue des Vosges pour un montant de 8.995,08 € TTC.
- Devis de la société ORANGE pour les travaux de raccordements pour un montant de 2.869, 20 € TTC.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à 14 voix POUR (Daniel ALLEMANN, Audrey BAUMANN dont une procuration d'Emmanuel GERRER, Marie-Jeanne BAUMANN, Bernard BOEGLIN, Jacques DUCRON, Denise HECHT, Véronique HERTER, Denis HUTTENSCHMITT dont une procuration de Jérôme SITTER, Claudine MUNCH, Roger OBERMEYER, Christian WEIGEL, Christèle WILLER) et une ABSTENTION (Patrick MULLER) approuve les devis de l'entreprise GANTER-SIREG pour les travaux d'enfouissements des lignes téléphoniques entre les propriétés SCHWEITZER (n°63) et SPIESSER (n°75) de la rue des**

Vosges pour un montant de 8.995,08 € TTC et le devis de la société ORANGE pour les travaux de raccordements pour un montant de 2.869, 20 € TTC.

## **6. SALLE POLYVALENTE / ASSOCIATIONS**

### **6.1 GRATUITE DE LA LOCATION DE LA PETITE SALLE ALBERT SCHWEITZER AU PROFIT DES CONSCRITS**

Mme Véronique HERTER indique que la petite salle Albert Schweitzer a été louée gratuitement aux conscrits le 30 octobre dernier à l'occasion d'une soirée Halloween organisée pour les jeunes de Buschwiller. Un des parents a pris l'assurance et la convention à son nom. Il convient de valider rétroactivement cette location gratuite.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la location gratuite de la petite salle Albert Schweitzer au profit des conscrits pour le 30 octobre 2014 à l'occasion d'une soirée Halloween organisée pour les jeunes de Buschwiller.**

### **6.2 DEMANDE DE LOCATION GRATUITE DE LA SALLE POLYVALENTE**

Mme Véronique HERTER indique que M. Alain SCHWEITZER organise une soirée Cameroun le 29 novembre 2014, l'ensemble des bénéfices sera reversé au C.C.A.S. de Buschwiller. Elle propose d'approuver la gratuité de la location de la petite salle Albert Schweitzer à M. Alain SCHWEITZER pour l'organisation de la soirée Cameroun.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la location gratuite de la petite salle Albert Schweitzer au profit de M. Alain SCHWEITZER pour l'organisation de la soirée Cameroun.**

## **7. BOIS / CHASSE / FORET**

Mme le Maire indique que l'Association de Chasse du Stocket a enfin payé la location de la chasse pour l'année 2014.

## **8. AFFAIRES GENERALES**

### **8.1 BAUX RURAUX**

Comme chaque année, le Conseil municipal est amené à approuver le fermage dû par les locataires de terres agricoles par le biais des baux ruraux. Le fermage, qui fait office de loyer, est recalculé chaque année afin de déterminer la somme à demander au preneur (fermier).

Je vous rappelle que les taxes sont données par la chambre d'agriculture, et que depuis l'année 2012 le calcul est simplifié.

L'augmentation du loyer 2014 est de 1.52 % à appliquer sur le loyer payé en 2013. S'ajoute à cela l'application de la taxe de 7,25 %.

La recette 2011 était de 705.12 €, celle de 2012 était de 776.13 € (augmentation de 2.63 %).

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve l'augmentation du loyer des baux ruraux de 1.52 % et l'application de la taxe de 7,25 % à appliquer sur le montant HT de l'année précédente selon le nouveau mode de calcul.**

Suite à une demande de MM. Daniel ALLEMANN et Bernard BOEGLIN, Mme le Maire indique que le prix de location à l'are sera transmis lors d'une prochaine réunion.

### **8.2 AFFAIRE WICKY**

Mme le Maire rappelle que lors de la dernière réunion du Conseil municipal elle avait indiqué qu'elle prendrait contact avec M. Clément WICKY suite à la décision de préempter pour le bien situé rue des Vosges à BUSCHWILLER (68220), d'une superficie de 1613 m<sup>2</sup>, cadastré section 16 – parcelle 507/253.

Ce rendez-vous a eu lieu le 13 octobre 2014. M. Jacques DUCRON était également présent.

M. WICKY a fait savoir qu'il n'avait pas été informé de notre demande à Maître JEHL d'avril 2014 sur l'acquisition d'une partie du chemin. Nous l'avons informé de notre étonnement puisque nous avons un mail de Maître JEHL

qui nous indique que M. SIMON laissera passer la Commune mais sans proposition d'achat. Ni le Notaire, ni M.SIMON n'aurait jugé bon d'en informer M.WICKY.

Mme le Maire indique ensuite qu'il convient de prendre une délibération concernant les termes de cet accord amiable du 13 octobre 2014 comme suit :

Mme le Maire rappelle que par arrêté n°26/2014 du 20 mai 2014, elle a décidé d'acquérir par préemption le bien situé rue des Vosges, cadastré en section 16 n°507/253, d'une superficie totale de 16,13 ares, appartenant à M. Clément WICKY, moyennant le versement au vendeur d'une rente viagère annuelle de 16.560 €.

Le vendeur, M. Clément WICKY, et l'acquéreur initial, Monsieur Jean SIMON, ont contesté la préemption et intenté un recours en annulation contre l'arrêté municipal précité, devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, qui les a déboutés, puis en cassation devant le CONSEIL D'ETAT.

Un accord amiable a finalement été trouvé entre les parties, selon les termes ci-après :

1. Vente par M. Clément WICKY au profit de la Commune d'une parcelle d'environ 205 m<sup>2</sup> à confirmer par le géomètre, constituée d'un chemin et d'un poulailler, à détacher du bien cadastré en section 16 n°507/253, moyennant le prix de 3.000,00 € l'are ;
2. Constitution au profit du vendeur, M. Clément WICKY, d'un droit temporaire et gratuit d'usage du poulailler, situé du côté ouest de la parcelle vendue :
  - sur 8 mètres de largeur en bordure de la parcelle n°509 ;
  - et sur 4 mètres de largeur en bordure des parcelles n°255, n°256 et de la rue de la Source, jusqu'au croisement avec la rue des Vosges.Ce droit temporaire et gratuit d'usage prendra fin automatiquement en cas de déclaration d'utilité publique liée à la modification de la largeur de la voirie de la rue de la Source et du chemin des vignes ou à l'occasion de la réalisation des travaux dans l'hypothèse d'une acquisition amiable du foncier nécessaire.
3. Les frais de géomètre, liés à la matérialisation de la parcelle vendue et concernée par le droit d'usage, ainsi que les frais de notaire, seront intégralement pris en charge par la Commune.
4. En contrepartie, M. Clément WICKY et M. Jean SIMON devront s'engager à retirer leur recours devant le Conseil d'Etat et à abandonner toute procédure contre la Commune.

**Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :**

- **approuve l'accord intervenu avec M. Clément WICKY et M. Jean SIMON et l'acquisition par la Commune, aux conditions ci-dessus définies ;**
- **autorise Madame le Maire à inscrire la dépense au budget de la Commune ;**
- **donne mandat à Madame le Maire de faire tout ce qui sera utile et nécessaire en vue de réaliser cette transaction immobilière et notamment de signer l'acte authentique de vente."**

Mme Denise HECHT souhaite savoir si le projet de maison de retraite est remis en cause. Mme le Maire lui répond que le projet n'est pas remis en cause mais qu'il sera réalisé à un autre endroit. Mme le Maire précise que différents endroits seront à étudier par le Conseil en cours de mandat.

M. Bernard BOEGLIN indique qu'il est essentiel que la Commune acquiert le bout de chemin manquant, M. Christian WEIGEL le soutient.

## **9. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES**

### **9.1 COMMISSION URBANISME/CIMETIERE/SECURITE CIVILE**

- **Déclaration préalable acceptée**

Références : DP 068 061 14 D0027  
Demandeur : M. Kurt HALLER  
Objet : Ravalement de façade  
Localisation du terrain : Cadastre en section 9, parcelle n°236, 1, Allée des Cerisiers  
Superficie : 1200 m<sup>2</sup>

- **Certificats d'urbanisme délivrés**

Références : CU 068 061 14 D1016  
Demandeur : Maître Jean-Marc LANG, Notaire à Saint-Louis  
Objet : CUA  
Localisation du terrain : Cadastré en section 11, parcelle n°, 171, 2, rue de la Forêt  
Superficie : 803 m<sup>2</sup>

Références : CU 068 061 14 D1017  
Demandeur : Maître Jean-Marc LANG, Notaire à Saint-Louis  
Objet : CUA  
Localisation du terrain : Cadastré en section 16, parcelle n°, 471, 1, rue de la Source  
Superficie : 1464 m<sup>2</sup>

- **Déclaration d'intention d'aliéner**

Demandeur : Maître Sabine DE CIAN, Notaire à Mulhouse  
Propriétaire: M. QUANDT Oliver et Mme HOLLER Valérie  
Acquéreur : M. Thierry EBNER  
Objet : Maison individuelle  
Localisation du terrain : Cadastré en section 02, parcelle n°37, 8, rue de Hégenheim  
Superficie : 686 m<sup>2</sup>  
Montant de la vente : 200.000 €

Demandeur : Maître Jean-Marc LANG, Notaire à Saint-Louis  
Propriétaire: Mme Fabienne KURTZ  
Acquéreur : M. Christophe PAVLOVIC & Mme Kristina BELAN  
Objet : Maison individuelle  
Localisation du terrain : Cadastré en section 16, parcelles n°487/25, 488/25, 491/260, 492/260, 1, rue de la Source  
Superficie : 1464 m<sup>2</sup>  
Montant de la mise à prix : 384.000 €

Demandeur : Maître Jean-Marc LANG, Notaire à SAINT-LOUIS  
Propriétaire: M. Eric LUIJER & Mme Peng YUEH-CHING  
Acquéreur : Adjudication forcée  
Objet : Maison individuelle  
Localisation du terrain : Cadastré en section 11, parcelle n°171, 2, rue de la Forêt  
Superficie : 803 m<sup>2</sup>  
Montant de la mise à prix : 150.000 €

Demandeur : Maître Jean-Paul BROM, Notaire à HEGENHEIM  
Propriétaire: M. Clément WICKY  
Acquéreur : SAFER D'ALSACE  
Objet : terrain  
Localisation du terrain : Cadastré en section 3, parcelle 5, Kleinfeld  
Superficie : 244 m<sup>2</sup>  
Montant de la mise à prix : 2.500,20€

## **9.2 COMMISSION VOIRIE / QUALITE DE VIE / AGENTS TECHNIQUES**

M. Denis HUTTENSCHMITT indique que le chantier du bassin d'orge suit son cours mais est arrêté actuellement en raison des conditions météorologiques.

M. Denis HUTTENSCHMITT indique également que des représentants du Conseil Général souhaiteraient présenter le projet de renaturation de la zone humide à l'ensemble du Conseil municipal afin que ce dernier soit informé du projet.

### **9.3 COMMISSION BÂTIMENTS**

M. Bernard BOEGLIN fait savoir que l'entreprise Bilger a procédé au remplacement du moteur de la vanne Siemens du chauffage central de la salle polyvalente pour un montant de 1.295,18 € HT, cette vanne est opérationnelle et permet de programmer la centrale d'air et de réguler la température de la grande salle. Le restant sera géré par mode manuel notamment les radiateurs.

Il reste à solutionner le problème de la qualité de l'air de la salle, la sonde ainsi que 3 moteurs commandant les volets d'air sont défectueux, l'air vicié ne peut plus être renouvelé ce qui pose problème pour l'école et le périscolaire. Un devis a été demandé à la société Bilger pour 1.657,12 € HT.

Ce devis sera étudié en même temps que les autres devis concernant notamment la mise aux normes de l'église, lors de la prochaine réunion de la commission des bâtiments qui aura lieu le 08 décembre 2014 à 19h15.

M. Bernard BOEGLIN précise ensuite que la salle polyvalente est alimentée en eau chaude grâce au nouveau chauffe-eau gaz installé en début d'année.

### **9.4 COMMISSION COMMUNICATION**

Mme Denise HECHT fait savoir que la commission communication se réunira le mercredi 26 novembre 2014 à 18h00. Cette réunion concernera le prochain bulletin municipal. Elle demande à l'ensemble des conseillers de lui faire parvenir leurs idées.

### **9.5 C.C.A.S. – RAPPORTEUR : DENISE HECHT**

La réunion C.C.A.S. s'est tenue le 4.11.2014: réunion axée principalement sur la préparation du repas de Noël des seniors le 6 décembre prochain, mais également organisation de la collecte pour la Banque Alimentaire les 28 et 29 novembre prochains, le Saint-Nicolas des Ecoles, le concours des Fenêtres de l'Avent, les visites pour les grands anniversaires début 2015, les cas traités, sans oublier les manifestations au profit du CCAS: spectacle des Dé'Ridées en octobre et conférence sur le Cameroun par Alain Schweitzer le 29 novembre.

Mme Denise HECHT précise qu'il serait bon que les seniors voient leurs élus lors de la fête du 6 décembre prochain et demandent aux conseillers de prendre part à la manifestation et d'apporter leur aide durant la fête.

## **10. RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES**

### **10.1 C.C.3.F.- Commission économie d'énergies – M. Denise HECHT / M. Jacques DUCRON**

Le 22.10.2014: Réunion à Kembs, dans la toute nouvelle mairie; la commission tourne dans les 10 communes pour ses réunions. Deux axes principaux:

- Plan Climat Energie Territorial: réduire les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie, d'abord dans les bâtiments de la CC3F, avec à long terme une réduction sur tout le territoire.
- Partenariat avec Alter Alsace Energies: permanences d'information gratuites, 2 par an dans chaque commune. Campagne de thermographies de façades gratuites entre janvier et mars.

### **10.2 C.C.3.F.- Commission communication – Mme Véronique HERTER / M. Jacques DUCRON**

Mme Véronique HERTER fait savoir qu'elle n'a pas pu assister à la dernière réunion, ni M. Jacques DUCRON. Elle précise toutefois qu'il s'agissait d'une réunion sur le prochain bulletin de la C.C.3.F. Ce dernier sera distribué dans les boîtes aux lettres très prochainement.

### **10.3 C.C.3.F.- Commission sports – Mme Emmanuel GERRER / M. Jérôme SITTER**

Mme le Maire fait savoir que M. Emmanuel GERRER lui a fait parvenir les informations suivantes :

- Bilan de la piscine saison été catastrophique en raison de la météo, malgré le record journalier battu le lundi de Pentecôte.
- La piscine couverte proposait un tarif douche qui sera supprimé au 1<sup>er</sup> janvier 2015 (problèmes d'hygiène et de sécurité).

- Approbation des nouveaux tarifs avec comme nouveauté un abonnement famille (2 adultes+1 ou 2 enfants) à 300€.

#### **10.4 S.I.C.E.S. – Syndicat Intercommunal Collège enseignement secondaire - Mme le Maire / M. Emmanuel GERRER.**

Les travaux de la clôture du COSEC sont achevés.

#### **10.5 EURODISTRICT TRINATIONAL DE BALE- RAPPORTEUR : Mme Denise HECHT**

ETB, réunion Workshop "Interreg" du Comité Consultatif, le 24.10.2014: INTERREG remonte à une initiative communautaire lancée au début des années 90 par la Commission européenne. Sont soutenus des projets transrégionaux et transfrontaliers, encourageant le dialogue entre les régions au sein de l'Union européenne (UE) et les pays limitrophes. Interreg a par ex. participé au financement de la passerelle des 3 pays. Les programmes Interreg sont établis pour 6 à 7 ans. Interreg V, 2014 à 2020 a été lancé. Les modalités et le futur programme ont été présentés par les représentants de la Région Alsace qui gère les fonds et contrôle les dossiers. Les membres du Conseil Consultatif ont été appelés à soumettre des projets ou des idées de projets.

ETB, réunion plénière du Comité Consultatif le 7.11.2014: thème principal: coopération et coordination entre les différents offices du tourisme. Problème: celui de Bâle est perçu comme élitiste, partant à la chasse aux touristes haut de gamme et considérant ses collègues de Bâle Campagne, de Lörrach et de Saint-Louis comme des parents pauvres. Une motion a été adoptée pour une meilleure coopération transfrontalière, axée sur les habitants de la région avec, par exemple, un billet unique pour les transports en commun, une cartographie transfrontalière des pistes cyclables, etc.

Le conseil discute ensuite sur le problème de stationnement des véhicules en raison de la fermeture aux voitures du centre-ville de Bâle.

#### **10.6 COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT EUROAIRPORT**

Mme le Maire fait savoir que Buschwiller n'est à l'heure actuelle pas intégré dans le Plan de Gêne Sonore. Elle précise qu'elle se rendra à une réunion sur ce thème la semaine prochaine.

### **11. DIVERS**

- Mme le Maire remercie toutes les présentes ayant participé au bon déroulement de la commémoration du centenaire du début de la guerre du 8 novembre dernier. Mme HERTER en fait de même.
- Mme le Maire indique que la prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 15 décembre prochain.
- M. Christian WEIGEL interroge Mme le Maire sur un véhicule qui était garé longtemps sur le parking de maison communale avec une remorque. Les conseillers discutent de ce point.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h40.



<b>TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES          DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL          DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER DE LA SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2014</b>
--

**ORDRE DU JOUR :**

1. **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2014**
2. **PERSONNEL COMMUNAL**
  - 2.1 Demande de mi-temps de M. Patrick HEINIMANN
  - 2.2 Modification du régime des astreintes
3. **AFFAIRES FINANCIERES**
  - 3.1 Autorisation de poursuivre
4. **URBANISME**
  - 4.1 Reconduite de la taxe d'aménagement
5. **VOIRIE / QUALITE DE VIE**
  - 5.1 Validation de travaux
6. **SALLE POLYVALENTE / ASSOCIATIONS**
  - 6.1 Gratuité de la location de la petite salle Albert Schweitzer au profit des conscrits
  - 6.2 Demande de location gratuite de la salle polyvalente
7. **BOIS / CHASSE / FORET**
8. **AFFAIRES GENERALES**
  - 8.1 Baux ruraux
  - 8.2 Affaire WICKY
9. **RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES**
10. **RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES**
11. **DIVERS**

NOM-PRENOM	QUALITE	SIGNATURE	PROCURATION A
WILLER CHRISTELE	Maire		
OBERMEYER ROGER	1 <sup>er</sup> Adjoint		
HERTER VERONIQUE	2 <sup>ème</sup> Adjointe		
HUTTENSCHMITT DENIS	3 <sup>ème</sup> Adjoint		
BOEGLIN BERNARD	4 <sup>ème</sup> Adjoint		
ALLEMANN DANIEL	Conseiller		
BAUMANN AUDREY	Conseiller		
BAUMANN MARIE-JEANNE	Conseiller		
DUCRON JACQUES	Conseiller		
GERRER EMMANUEL	Conseiller		BAUMANN AUDREY
HECHT DENISE	Conseiller		
MULLER PATRICK	Conseiller		
MUNCH CLAUDINE	Conseiller		
SITTER JERÔME	Conseiller		HUTTENSCHMITT DENIS
WEIGEL CHRISTIAN	Conseiller		